



St Victor Malescours

de la révolution à l'empire

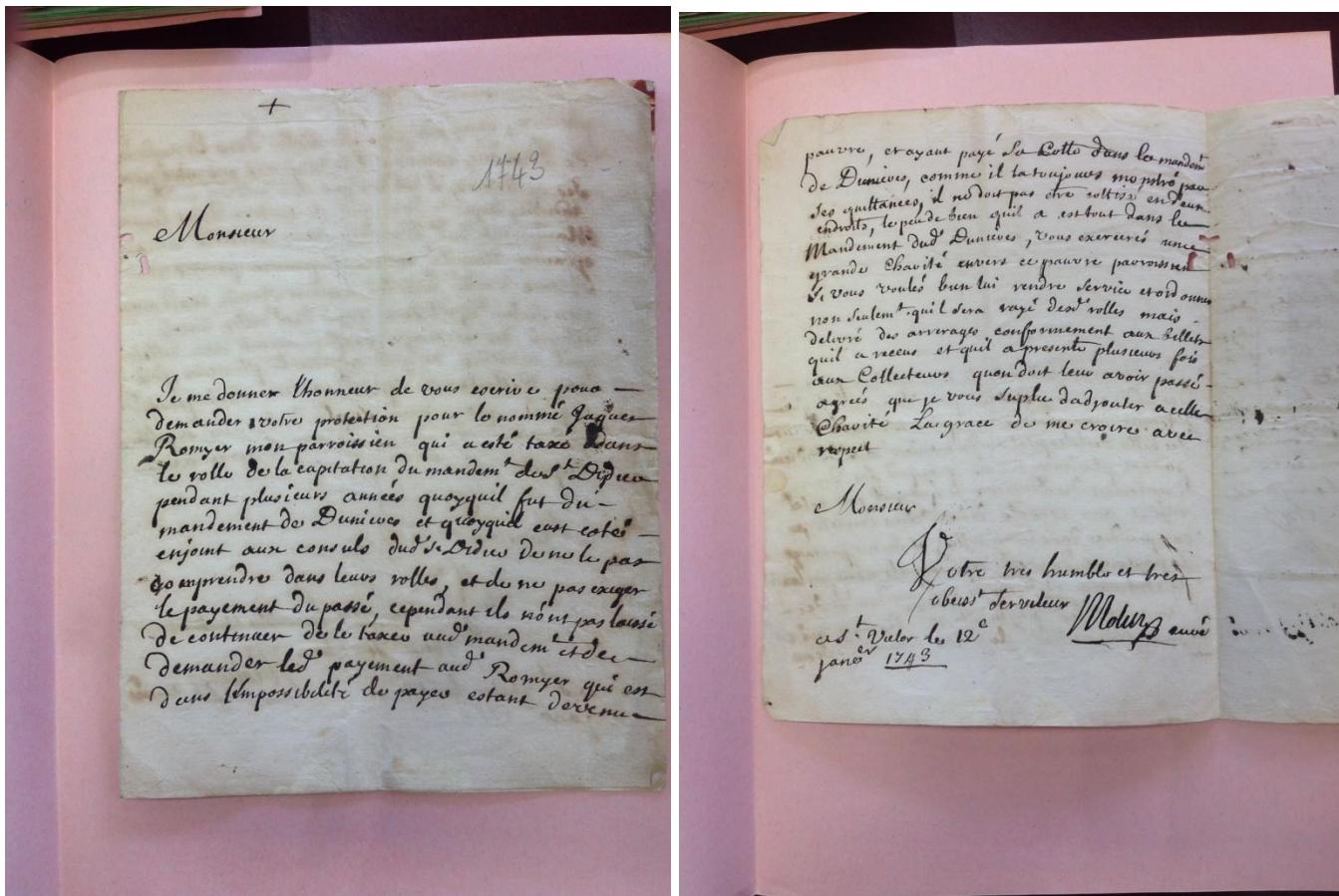
Nous avions laissé St Victor-Malescours et ses habitants à la fin du XVIIIe siècle. C'était alors un village essentiellement agricole, d'environ 730 âmes. Saint-Victor-Malescours faisait partie de la province du Velay, de la subdélégation et sénéchaussée du Puy et archiprêtré de Monistrol-sur-Loire. Cette contrée était alors fort éloignée de Paris tant géographiquement que politiquement.

On peut d'ailleurs s'en convaincre en observant cette carte établie par Mr Bernard-Jean-Hyacinthe Jaillot, géographe ordinaire du « Roy », en 1721 qui place « St Victor de Marescourt » à côté de « St Bonnet le Froit » et « St Romain La chalm » à côté de « St Just les Velay ». Il faut reconnaître qu'à cette époque la notion de précision géographique était encore assez approximative.



Carte du gouvernement général du Languedoc datée de 1721, colorée à la main.

Les habitants étaient soumis à de nombreux impôts directs tels que la taille, la capitation ou le vingtième, et indirects tels que la gabelle, impôt sur le sel. Les modes de recouvrement étaient très compliqués et il n'était pas rare de constater des irrégularités comme le montre cette lettre du curé Mollin, de St-Victor Malescours. Le curé ne se consacrait pas uniquement à la vie pastorale mais étant parfois un des rares lettrés de la paroisse, il se trouvait sollicité de toutes parts.



Lettre adressée à Mr Jerphanion, syndic du Velay, au Puy en Velay en 1743. Archives départementales de Haute-Loire.

« Je me donne l'honneur de vous écrire pour demander votre protection pour le nommé Romyer mon paroissien qui a été taxé dans le rôle de la capitation du mandement de St Didier pendant plusieurs années quoiqu'il fut du mandement de Dunières et quoiqu'il est été enjoint aux consuls du dit St Didier de ne pas comprendre dans leurs rôles et de ne pas exiger le paiement du passé, cependant ils n'ont pas laissé de continuer de le taxer au dit mandement et de demander le dit paiement au dit Romyer qui est dans l'impossibilité de payer étant devenu pauvre et ayant payé sa côte dans le mandement de Dunières, comme il l'a toujours montré par des quittances. Il ne doit pas être cotisé en deux endroits. Le peu de bien qu'il a est tout dans le mandement de Dunières.

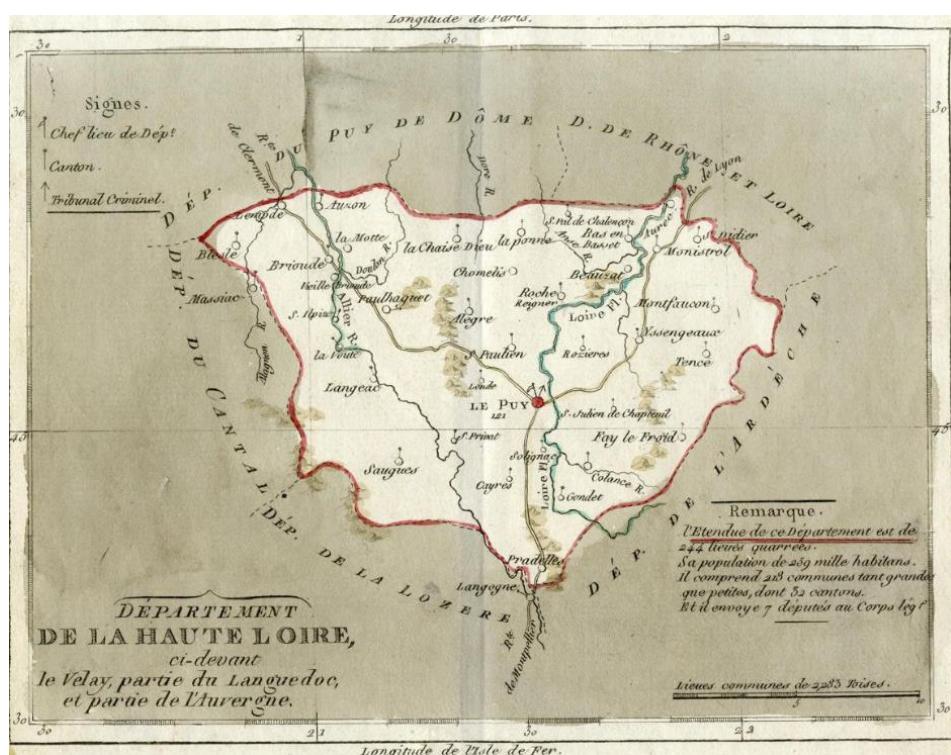
Vous exercerez une grande charité envers ce pauvre paroissien si vous voulez bien lui rendre service et ordonner non seulement qu'il sera rayé des dits rôles mais délivré des arrérages, conformément aux billets qu'il a reçus et qu'il a présenté plusieurs fois aux collecteurs, qu'on doit leur avoir passé.

Agréés que je vous supplie d'ajouter à cette charité la grâce de me croire avec respect ».

1789 : "C'est une émeute ? - Non, sire, c'est une révolution." (La Rochefoucauld)

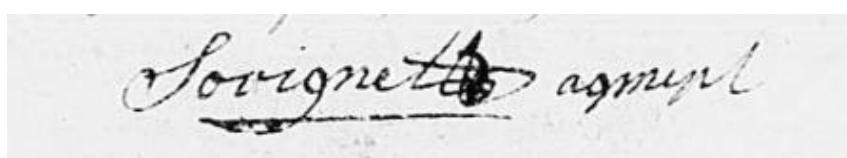
L'Assemblée Nationale, par le décret du 14 décembre 1789, réorganise la structure administrative des communautés d'habitants de l'Ancien Régime qui deviennent les communes. Elles sont dirigées par un maire, élu pour une durée de deux ans, flanqué d'un conseil municipal composé d'officiers municipaux et de notables, élus pour deux ans mais renouvelables par moitié chaque année. Le calendrier républicain est instauré.

Le département de la Haute-Loire est créé en 1790, à partir des anciennes provinces d'Auvergne et de Languedoc. En créant les départements, l'assemblée constituante les a divisés en districts. En raison d'une rivalité entre Yssingeaux, Montfaucon en Velay et Monistrol sur Loire, le chef-lieu administratif a été fixé à Monistrol sur Loire et le chef-lieu judiciaire à Yssingeaux.



Carte de la Haute-Loire, 1790. Archives départementales du Puy en Velay.

Les premières élections municipales eurent lieu en février 1790. **Denis Sovignet** devient le premier maire de St-Victor Malescours. Il est né à Riotord en 1722. D'abord marchand, il devient procureur fiscal de la juridiction du Temple (com. Marlhes) en 1749, fermier de l'ordre de Malte en Velay et Vivarais (1766-début des années 1780). Il s'installe au château du Malploton vers 1787. En 1789 il est député du tiers état de la Seave bénite. Il rachète le domaine du Malploton en 1792. Son fils, **Jean Baptiste** lui succéda alors comme maire en 1795 et ce pendant trente-six ans. Il est à croire qu'il remplissait parfaitement sa fonction. Cette lignée de premiers magistrats de la commune se poursuivit de parentèle en parentèle pour totaliser pas moins de quatre-vingt-dix-neuf années de mandat.



Signature de Jean-Baptiste Sovignet

Avec la Constitution Civile du Clergé, promulguée le 12 juillet 1790, le maire se voit confier des attributions qui jusque-là relevaient du curé. Enregistrement des actes de naissance, mariage ou décès.

Le clergé séculier (non soumis à un ordre) est réorganisé. Cela conduit à la création de l'Eglise constitutionnelle. L'église catholique est soumise au pouvoir civil et non à la papauté. Les membres du clergé doivent prêter serment à la constitution civile, ce sont les prêtres jureurs ou assermentés. Ils sont rémunérés par l'Etat. Ceux qui refusent sont appelés insermentés ou réfractaires. La Constitution civile du clergé établit l'indépendance de l'Église de France à l'égard de la papauté.

Le serment était le suivant : « Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui m'est confiée, d'être fidèle à la Nation, à la Loi, au Roi et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi. »

A partir de 1791, par décret, ces derniers sont pourchassés, arrêtés et déportés. Certains émigrent ou se cachent.

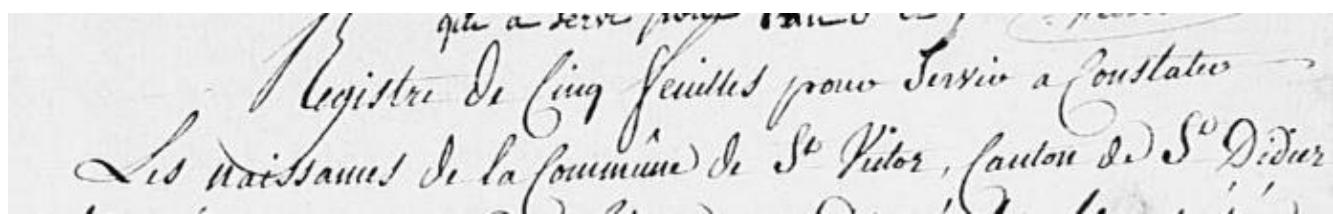
Le 21 juin 1791 le curé Rouchouse, curé de St Victor, procède au baptême de Gabriel Texier. C'est le dernier acte signé de sa main. La famille Duplay du château du Fraisse cacha ce prêtre dans une grange où une pièce avait été aménagée, masquée par du foin. Il y enseigna le catéchisme, célébra la messe et tint en règle ses registres paroissiaux.

M.Dazo, vicaire du curé de St Just lez Velay (St Just Malmont) prend alors la direction de la paroisse de St Victor.

Le nouveau curé, devenu *curé intrus* de Saint-Victor-Malescours, fut bientôt l'objet du mépris de ses paroissiens. On rapporte qu'une femme du peuple ne passait jamais à côté de lui sans faire le signe de la croix. L'irritation de M. Dazo contre cette femme, longtemps comprimée, éclata enfin : « Je ne sais, » s'écria-t-il dans une circonstance, « ce que j'ai fait à cette b..., mais toutes les fois qu'elle me voit elle se signe. On dirait qu'elle me prend pour le diable ! »

Dans les premiers temps de la tourmente, les fidèles assistaient en assez grand nombre à la messe du curé-jureur. Un certain nombre, néanmoins, s'abstenaient de mettre les pieds dans le lieu saint qu'ils regardaient comme profané.

Le 16 octobre 1793 la Convention entérine le changement de noms de nombreuses communes depuis 1789 et elle oblige celles qui ne l'avaient pas fait à effacer toute trace de l'ancien régime dans leur nom. Sont bannis les mots : roi, reine, comte, château, saint, sainte. Malgré tout, St Victor Malescours conserve son « Saint » dans les actes officiels de l'époque.



Registre des naissances de St Victor Malescours 1794

De 1793 à 1794 « La Terreur est à l'ordre du jour. » Convention, Décret du 5 septembre 1793

Le roi Louis XVI est exécuté le 21 janvier 1793.

Les prêtres jureurs ou réfractaires sont pourchassés. Jacques Massardier, né à la Bourlèche, St Victor Malescours, curé réfractaire dans la région de Montpellier trouve refuge auprès de sa famille en Haute Loire début 1793. Le 19 mai il est arrêté après une messe clandestine au Champ Dolent. Il meurt en déportation le 22 décembre 1799 à la citadelle St Martin en Ré.

Un vitrail, réalisé par Charles Borie, fut offert à l'église de St Victor Malescours par les descendants de la famille de Jacques Massardier à l'occasion du 150^{ème} anniversaire de sa mort.



Vitrail de l'église



Inauguration du vitrail le 30 octobre 1949

Fin 1794, l'église constitutionnelle est dans un état catastrophique. Les prêtres ont soit démissionné, soit se sont mariés ou ont été pourchassés. L'abbé Dazo fut remercié de ses services le 7 germinal an II (27 mars 1794) et la paroisse, désormais sans clergé officiel fut supprimée et rattachée à Montfranc (St Didier en Velay).

Le clergé réfractaire s'enfonce dans la clandestinité. Le catéchisme et les cérémonies religieuses officielles sont sous contrôle de l'Etat.

Les actes de naissance sont tous formulés en même termes. On voit apparaître la notion **d'enfant femelle, d'enfant mâle et de citoyens**.

L'illettrisme est toujours très présent. En effet, le rare enseignement dont bénéficiaient les enfants était assuré principalement par les bâches, qui ont été elles aussi poursuivies, et les écoles religieuses, fermées.

Aujourd'hui 10 Vendémiaire en l'an V de la république française, à huit heures du matin, par-devant nous Jean Sovignet agent municipal de la commune de St Victor, lequel a été élu pour rédiger les actes de l'état civil des citoyens de ladite commune, est comparu Claude Eyraud cultivateur demeurant au lieu de Moulin cheval, commune du dit St Victor, assisté de Jean Pierre et Gabriel Boudarel, tous deux tisserands demeurants au bourg de St Victor et majeurs, qui m'a déclaré qu'Alix Terrat son épouse en légitime mariage est accouchée.....neuf dudit à 2 heures de l'après-midi dans sa maison située au lieu de moulin cheval, d'un enfant femelle qu'il m'a présenté et auquel il a donné les prénoms de Marguerite Rose. D'après cette déclaration que les dits j.pierre et gabriel Boudarel ont certifié conforme à la vérité, et à la présentation qu'il m'a été faite de l'enfant dénommée, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, le présent acte fait à la maison commune de St Victor le présent jour, mois et an. Il ay signé, ledit Claude Eyraud père de l'enfant les témoins Boudarel. Témoins sur l'affaire Nefacine signée à St Victor le 10 Vendémiaire en l'an V de la république française.

Aujourd'hui 10 vendémiaire an V de la république française, à 8 heures du matin, par-devant nous Jean Sovignet, agent municipal de la commune de St Victor, canton de St Didier, département de la haute Loire, élu pour rédiger les actes de l'état civil des citoyens de ladite commune, est comparu Claude Eyraud cultivateur au lieu de Moulin cheval, commune du dit St Victor, assisté de jean pierre et gabriel Boudarel, tous deux tisserands demeurants au bourg de St Victor et majeurs, qui m'a déclaré qu'Alix Terrat son épouse en légitime mariage est accouchée.....neuf dudit à 2 heures de l'après-midi dans sa maison située au lieu de moulin cheval, d'un enfant femelle qu'il m'a présenté et auquel il a donné les prénoms de Marguerite Rose. D'après cette déclaration que les dits j.pierre et gabriel Boudarel ont certifié conforme à la vérité, et à la présentation qu'il m'a été faite de l'enfant dénommée, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, le présent acte. Fait à la maison commune de St Victor le susdit jour, mois et an et ai signé avec le dit Claude Eyraud le père de l'enfant. Les dénommés Boudarel témoins ont déclarés ne pas savoir signé.

De nombreux prêtres cachés continuent de baptiser les enfants et de dire des messes au péril de leur vie. Les mariages sont célébrés dans la maison commune. C'est un acte d'état civil. Le divorce est autorisé mais très peu pratiqué dans les campagnes.

Concernant l'an V, on décompte 5 mariages dont 3 en secondes noces, les époux ont 40,42 et 47 ans. L'âge des épouses est de 22, 26 et 30 ans. Les futures mariées portent généralement une tenue traditionnelle composée d'une robe de couleur vive ou noire avec un tablier, symbole de travaux domestiques qu'elles auront à assumer.



Chromolithographie. Ancienne coutume célébrée dans la région de l'Auvergne

La mortalité infantile est importante. Ces décès intervenaient, soit à la naissance, soit dans les premiers mois de la vie. Sur les 52 décès enregistrés à St-Victor pour l'an V (1796-97), on compte 23 enfants de moins de 10 ans et 5 entre 10 et 20 ans. 6 décès sont enregistrés concernant des personnes entre 20 et 40 ans et 18 de plus de 40 ans. Sur 16 femmes décédées, 7 ont moins de 40 ans.

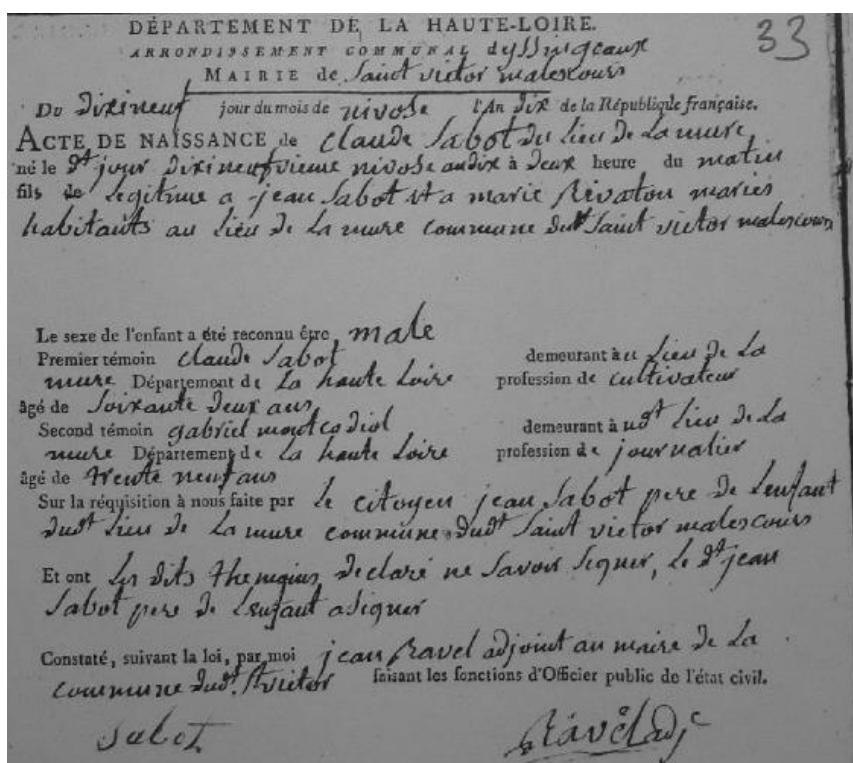
Entre 1795 et 1799 le directoire s'installe. « Il faut sauver les peuples malgré eux » Napoléon Bonaparte

Les prêtres réfractaires sont toujours persécutés mais les croix sont tolérées, les écoles religieuses rouvrent peu à peu et les offices religieux recommencent, dirigés par un clergé constitutionnel qui se réorganise.

Le 9 novembre 1799 un coup d'état instaure le consulat. Le général Bonaparte devient le premier consul sous le nom de Napoléon Bonaparte.

La loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) porte sur l'administration locale. Le point le plus important de cette loi est la création des préfets. Elle conserve les départements hérités de la Révolution. Les districts deviennent des arrondissements, la commune est définie et le canton créé. À chaque niveau, on trouve un fonctionnaire public (nommé) ainsi qu'une assemblée consultative (élue).

Les actes de l'état civils sont codifiés et souvent imprimés, ce qui les rend plus lisibles.



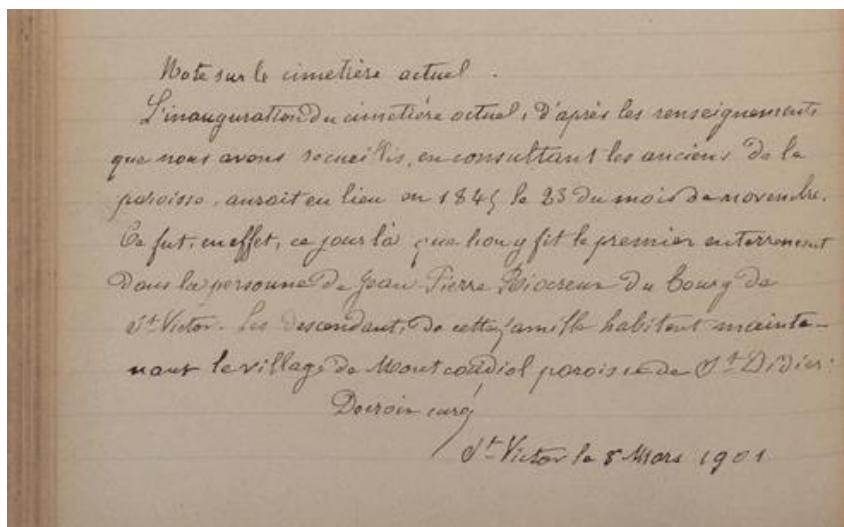
Dès son arrivée au pouvoir, Napoléon s'occupe de la pacification religieuse. Les négociations avec le pape Pie VII débouchent sur le concordat de 1801. Cet accord permet dès 1802 de réorganiser l'église avec de nouveaux évêques qui sont nommés par le chef d'état et qui reçoivent leur investiture canonique du pape. Les prêtres catholiques sont nommés et rémunérés par l'État. La loi du 8 avril 1802 consacre la liberté religieuse des cultes catholique et protestant.

En 1800, St Victor Malescours redevient une paroisse à part entière et le curé André Rouchouze retrouve ses ouailles.

Les édifices cultuels (cathédrales, églises...) sont « mis à la disposition » des évêques, et les communes doivent procurer au prêtre de la paroisse un presbytère « avec jardin ». La gestion matérielle de la paroisse sera assurée par un conseil de fabrique, qui compte de droit le curé et le maire de la commune. Le mariage civil devra obligatoirement précéder le mariage religieux.

Les cimetières sont autour des églises, l'inhumation des défunts à l'intérieur des églises est interdite depuis 1776 pour des raisons d'hygiène.

En juin 1804, une nouvelle loi renforce l'obligation de créer des cimetières extérieurs au village. **A St Victor Malescours, le nouveau cimetière sera inauguré que le 23 novembre 1845.**



L'enterrement avait lieu très rapidement après la mort, la dépouille était souvent transportée sur un char à bœuf, les porteurs étaient choisis parmi les gens que l'on voulait honorer. Le 12 juin 1804, l'organisation des pompes funèbres est attribuée aux établissements cultuels, églises, temples....

Au cours des premiers mois, une veuve devait s'habiller exclusivement avec des robes de laine noire et des châles sombres. Durant les trois mois suivants, elle pouvait commencer à porter des robes de taffetas noir en été. Une fois l'année passée, il lui restait encore six mois de demi-deuil, période durant laquelle on tolérait des vêtements noirs et blancs ou violets. Ainsi, en raison du nombre élevé de décès dans les familles, il arrivait qu'une femme commence le deuil à vingt ans et ne s'en défasse jamais.

Le 2 décembre 1804 Napoléon Bonaparte est sacré empereur des Français.

Le Code civil français est terminé en 1804. Il impose la toute-puissance du chef de famille, conserve le divorce tout en réduisant les possibilités.

En 1806, 6 classes de funérailles avec tarifs fixés et un service gratuit sont mises en place. 1806 voit disparaître le calendrier républicain.

Les archives nous montrent que les prénoms donnés aux enfants restent classiques, pour les garçons : Jean, Pierre, Claude.....pour les filles Marie, Anne, Magdeleine.....

Une petite Marie Victoire verra le jour le 24 floréal an XII, c'est-à-dire le 14 mai 1804, peut-être en lien avec ces temps de révolte (Sauve Marie-Victoire) et un seul garçon recevra le prénom de Louis le 25 juillet 1806 (Duplay). Les familles sont nombreuses. On retrouve fréquemment sous le même toit grands-parents, oncle ou tante veufs, et parfois un ou deux enfants placés en nourrice.

À travers ces bouleversements, St-Victor-Malescours traverse la Révolution et l'Empire en s'adaptant sans cesse aux transformations politiques, religieuses et sociales. Malgré les tensions et les incertitudes, la communauté villageoise conserve sa cohésion et ses traditions. Cette période marque en profondeur l'organisation administrative, la vie paroissiale et le quotidien des habitants.

Retrouvons nous dans le prochain bulletin pour suivre l'histoire de notre village et de ses habitants.